

ANNEXE au règlement intérieur du N.B.A.A.

SECTION « BALLET SUR GLACE »

EQUIPE JUNIOR : « KALLYSTA »

SAISON 2017 / 2018

Tout sport se pratique selon des règles qui s'imposent à tous ses adeptes.

Le ballet sur glace est un sport d'équipe.

Une équipe est :

- Un groupe de personnes associées en vue de disputer des compétitions et championnats ;
- Un groupe de patineurs travaillant ensemble ;
- Un groupe doté d'un esprit de solidarité qui forme une unité des membres d'une même équipe.

Petit mot de l'entraîneur : Cécile VERAN

Le ballet est avant tout du patinage artistique. Tout en suivant leur scolarité, il est indispensable que les athlètes patinent au maximum sur les cours des « Teams Avancés ». C'est pour cela que la cotisation inclut tous les cours artistique et ballet, sans oublier les stages.

Notre progression se fait sur le travail technique : pas, pirouettes et sauts tout au long de la saison. Les cours spécifiques du ballet ont pour but de monter nos programmes longs et courts et de travailler les déplacements et les ensembles. Les cours au sol sont indispensables pour la maîtrise des gestes, l'expression et la chorégraphie des programmes.

Le cours du samedi en salle de danse avec Béatrice au 4^{ème} étage de 14h15 à 15h15 est obligatoire et indispensable à la progression du groupe.

Seule l'assiduité, la progression de l'ensemble du groupe, la rigueur, le travail et les bonnes idées nous permettront de réaliser des programmes performants.



Nous devons être redoutés et redoutables !



Réunions de rentrée

Pour tous les parents avec les responsables, entraîneurs et le Président du club
Samedi 9 septembre 2017 à 12h00

Pour les patineurs avec Cecile
Samedi 9 septembre à 12h30 dans le vestiaire

Présence indispensable pour le bon déroulement de la saison.

Organigramme de la section Ballet

- Responsables : Brigitte VERAN ; Giovanna LEFEVRE
- Déplacements : Giovanna LEFEVRE.

Horaires d'entraînements

LUNDI	17h00 à 18h25 (glace)
MARDI Entraînements obligatoires	19h00 à 20h50 (sol) 21h00 à 22h30 (glace)
MERCREDI (si match de hockey le mardi soir)	19h30 à 21h00 (glace)
SAMEDI Entraînements obligatoires	07h15 à 08h45 (glace) 09h00 à 09h45 (15min footing + étirements et assouplissements) 12h30 à 13h45 (glace) + Danse Béa (obligatoire) 14h15 à 15h15 Non compris dans la cotisation : 90.00 € à l'année, chèque à l'ordre du « CDSG 06 ».

Les vacances scolaires :

Les entraînements du ballet seront toujours maintenus lors des vacances scolaires (prévenir en cas d'absences). Les répétitions générales en costumes seront organisées sur les mardi soir.

Compétitions pour la saison 2017/2018

Compétitions sélectives pour les championnats de France

- Samedi 3 mars 2018 (pas de candidature de club pour l'instant) ou samedi 17 février à Colombes
- Samedi 17 Mars 2018 // Belfort
- Samedi 7 avril 2018 // Toulouse
- Samedi 05 mai 2018 // Championnats de France // VILLARD sur Lans

Une compétition est prise en charge par le N.B.A.A.

Nous rappelons que pour pouvoir participer aux championnats de France, il est obligatoire de participer à 2 compétitions labellisées par la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet).

Stages Ballet – Saison 2017/2018

Mercredi 11 oct. au dimanche 15 oct. CIVDN (pas d'entraînements)

Du lundi 23 octobre au samedi 4 novembre 2017

Stage

Du lundi 25 décembre au samedi 6 janvier 2018

Stage

Du lundi 26 février au samedi 10 mars 2018

Stage obligatoire car compétitions samedi 3 et samedi 17 mars 2018

Du lundi 23 avril au samedi 5 mai 2017

Stage obligatoire car championnats de France le 5 mai 2018

Déplacements

Les déplacements seront organisés par le N.B.A.A. collectivement et à la charge des patineurs. En fonction des destinations, un autocar sera loué et un hôtel réservé.

En fonction des compétitions et de ce qui est proposé par les clubs organisateurs, des repas pour les équipes seront réservés ; ils restent à la charge des patineurs et doivent être réglés à l'avance selon les échéances données par le NBAA.

Avance demandé aux familles en septembre pour faciliter l'organisation du 1^{er} déplacement : 200 euros. Chèque encaissé en janvier.

Ne sera acceptée aucune dérogation à ce règlement sauf en cas de force majeure.

Recrutement des patineurs

Suivant le niveau de patinage et l'âge du patineur, à discrétion de l'entraîneur et suite à une sélection, en se conformant au règlement de la **CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet)**.

Règlement et engagement des patineurs

- **Bonne conduite exigée** : respect et politesse sont de rigueur.
- **Assiduité** : présence indispensable à tous les entraînements pour pouvoir construire et progresser dans notre travail.
- **Ponctualité** : **ÊTRE À L'HEURE AUX ENTRAÎNEMENTS** (prévenir en cas d'absences ou de retard). Téléphone entraîneur : Cécile Veran **06.29.38.24.92**.
- **Tenue exigée** : Tenue de sport près du corps pour la glace et le sol et chaussures de sport. Académique noir et t-shirt Kallysta pour les entraînements lors des compétitions. Un certain nombre d'académiques noirs et de t-shirt, obligatoires pour le programme court, appartiennent à l'équipe KALLYSTA, et devront être remis à Cécile VERAN en fin de saison. Les patineurs ayant acheté leur académique, le garderont. Les nouveaux patineurs devront procéder à l'achat de celui-ci en cas de besoin. La veste de la Nation's Cup sera à la charge des patineurs ainsi que le t-shirt « KALLYSTA ».
- **Obligation d'être licencié(e)** et à jour de sa cotisation.
- **Obligation de participer aux compétitions** programmées en début de saison.
- **Il est interdit de** quitter l'enceinte de la patinoire pendant les cours ou la pause pour les mineurs.
- **Sont interdits lors des entraînements LES PORTABLES ****, les chewing-gums et les cigarettes.
- **Obligation d'être respectueux** des jugements et ne pas contester publiquement les décisions des juges.

Sanctions disciplinaires : EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT (ABSENCES ET RETARDS INJUSTIFIES OU MULTIPLES, MANQUE DE MOTIVATION...) :

- Rappel à l'ordre par l'entraîneur ;
- Puis convocation et exclusion des compétitions de Ballet ;
- Exclusion immédiate en cas d'usage d'alcool, de tabac, de substance dopante, de drogue dans l'enceinte de la patinoire et en salle d'entraînement ainsi qu'en cas de vols ou dégradations.

**** Si les portables sont visibles durant l'heure de sol hebdomadaire du mardi soir, ces derniers seront gardés dans un sac par Cécile VERAN jusqu'à la fin de l'entraînement, c'est-à-dire 22h30.**

**« Règlement intérieur section Ballet sur Glace »
PARTIE À REMETTRE SIGNÉE À L'INSCRIPTION BALLETSUR GLACE**

Je soussigné,

Représentant légal du mineur (Nom, Prénom)

.....

✓ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section BALLETSUR GLACE de la saison 2017/2018 et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A Nice, le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »).